

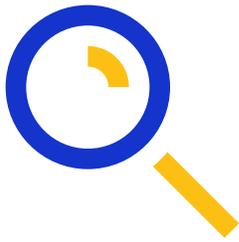


Petit marchand

Programme d'interchange

Guide pratique pour les petites entreprises





Résumé

Visa demeure dévouée à habiliter les entrepreneurs et les chefs d'entreprise.

Conformément à notre engagement volontaire concernant l'interchange, Visa lance le Programme d'interchange pour les petits marchands. Les entreprises qualifiées bénéficieront de taux d'interchange plus bas sur les transactions de crédit à la consommation nationales traitées au Canada.

Exigences

Les entreprises sont admissibles à ce programme si leur volume Visa est égal ou inférieur à **300 000 \$ CA** par année. *

Veuillez communiquer avec votre acquéreur ou votre facilitateur de paiement si vous avez des questions.

*Des règles commerciales supplémentaires peuvent s'appliquer

Taux d'interchange

Les taux du Programme d'interchange pour les petits marchands sont les suivants :

Programme de taux	De base (Classique, Or, Platine)	Visa Infinite	Visa Infinite Privilege
Petit marchand Avec présence de la carte*	0,81 %	0,99 %	1,80 %
Petit marchand Sans présence de la carte (Tokénisé)**	1,25 %	1,50 %	2,25 %
Petit marchand Sans présence de la carte**	1,30 %	1,55 %	2,30 %

* Moyenne d'interchange mixte de 0,95 %

** Un rabais de 10 points de base sur les tarifs en vigueur sans présence de la carte



FAQ

1. Quelle est la date de lancement du programme d'interchange pour les petits marchands?

Le programme d'interchange pour les petits marchands entrera en vigueur le 19 octobre 2024.

2. Ce programme m'intéresse pour mon entreprise, quel est le processus d'inscription et comment puis-je m'impliquer?

Visa et les acquéreurs se sont associés pour désigner les marchands admissibles. Cette liste définie de marchands sera automatiquement inscrite.

3. Que se passe-t-il si mon entreprise répond aux exigences de volume, mais que je n'obtiens pas les tarifs?

Veillez faire appel à votre acquéreur ou facilitateur de paiement pour bien comprendre votre statut. Des règles supplémentaires s'appliquent et peuvent avoir une incidence sur votre admissibilité à ce programme.

Suite de la FAQ

4. Que faire si mon entreprise ne répond pas aux exigences du programme? Quels tarifs vais-je obtenir?

Visa dispose de divers programmes qui différencient l'interchange en fonction d'un certain nombre de facteurs différents, notamment l'industrie et le canal.

Veillez consulter le Guide d'interchange qui se trouve dans le lien sous la section Ressources supplémentaires pour obtenir de plus amples renseignements.

5. Pendant combien de temps mon entreprise bénéficiera-t-elle du programme? Y a-t-il une période définie ou c'est variable?

Si votre entreprise est admissible, vous bénéficierez du programme pendant une durée de 12 mois à compter d'avril. Vous devrez répondre aux critères du programme pour chaque nouvelle année.

Visa et votre acquéreur ou facilitateur de paiement effectueront périodiquement des vérifications de seuil pour s'assurer que les exigences du programme sont respectées.

6. Que signifie volume pour Visa?

Le volume fait référence au volume total des ventes Visa pour les transactions au Canada et transfrontalières effectuées avec un produit de crédit, de débit ou prépayé Visa.

Suite de la FAQ

7. Quelles transactions sont admissibles à ce programme?

Les taux d'interchange du programme s'appliquent aux transactions de crédit à la consommation au Canada : de base (classique, or, platine), Visa Infinite et Visa Infinite Privilege.

8. Les transactions internationales sont-elles admissibles à ce programme tarifaire?

Le Programme d'interchange pour les petits marchands s'applique aux transactions de crédit à la consommation au Canada.

9. Qu'est-ce qu'un acquéreur?

Un acquéreur est une institution financière qui enregistre les marchands pour accepter les paiements et s'assure qu'ils sont payés pour ces transactions.

10. Qu'est-ce qu'un facilitateur de paiement?

Un facilitateur de paiement est un intermédiaire entre un marchand et un acquéreur qui simplifie le processus d'acceptation des paiements électroniques au nom du marchand.

Ressources supplémentaires

Pour en savoir plus sur le programme d'interchange pour petits marchands ou sur l'interchange, veuillez visiter :

[Comprendre les taux d'interchange Visa](#)

